



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

PV RESTREINT DU 26 MAI 2020

INFORMATION IMPORTANTES (SAISON 2019/2020)

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

COURRIER CLUB

ARNOUVILLE AS

Courriel du 25/05/2020

L'équipe d'ARNOUVILLE F.A.S. a été créditée de 2 matches nuls à tort. Rectification du classement 14 D3/A. ARNOUVILLE retrouve sa place de 1^{er}.

CHARS AS

Courriel du 26/05/2020

La Commission prend note que votre club engagera 1 équipe Seniors Dimanche Après-midi pour la saison 2020/2021.

CLASSEMENTS SAISON 2019/2020

Ces classements sont issus des décisions du Comex de la FFF du 16 avril, et de l'adaptation de l'article 14 du RS du District tel que voté par le Comité de Direction du 15/05/2020 (extrait de décision notifié aux clubs). Les Clubs qui auraient des remarques sur des éventuelles erreurs de calculs sont priés de nous les adresser avant l'homologation prévu lors du Comité de Direction du jeudi 28/05/2020.

Rappel : les modalités de classements décidées par le Comex sont insusceptibles d'appel au niveau DVOF.

U14 D3 / A				
	Équipes	Quotient	Pts	Joués
1	ARNOUVILLE F.A.S.	2,75	33	12
2	SARCELLES A.A.S.	2,75	33	12
3	CORMEILLAIS A.C.S.	1,83	22	12
4	BEZONS U.S.O.	1,42	17	12
5	GROSLAY F.C.	1,33	16	12
6	FONTENAY F.C.	1,18	13	11
7	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	1,17	14	12
8	ST BRICE F.C.	1,09	12	11
9	OSNY F.C.	1,00	12	12
10	VILLIERS LE BEL J.S.	-0,08	-1	12